

ASSEMBLÉE du PERSONNEL
de l'État et du secteur subventionné
réunie le MARDI 6 OCTOBRE à 20h00 au Palladium

a pris connaissance des mesures envisagées par le Conseil d'Etat.

Alors que dans le canton de Fribourg, la fonction publique est remerciée pour son engagement durant la crise sanitaire via l'octroi d'une « prime covid », le Conseil d'Etat genevois profite, lui, du contexte pour faire passer des baisses de salaires sans précédents. Genève est d'ailleurs le seul canton suisse à mener une attaque d'une telle ampleur.

Aujourd'hui, par des mesures brutales qui atteignent le cœur même du rapport salarial, le gouvernement veut faire porter le coût de la crise qui s'annonce au personnel, à ce même personnel hier applaudi au balcon par la population.

En ce sens, le personnel de l'Etat et du secteur subventionné considérant :

- Les attaques sans précédent contenues dans ces projets, dont :
 - Une baisse linéaire de 1% de tous les salaires ;
 - Une hausse de la part salariale des cotisations à la CPEG et aux caisses de prévoyance de la police et des TPG et une baisse de la part employeur pour arriver à la répartition employé.e.s – employeurs de 42% 58%
 - Le blocage des annuités (augmentations salariales) en 2021 et 2023
 - La suspension de l'indexation des salaires pendant au minimum 4 années
- qu'il est resté au front pendant toute la période aiguë de la pandémie afin d'assurer les prestations à la population, par exemple dans le secteur de la santé et du social, au risque de sa santé et de celle de ses proches ;
- que la situation financière actuelle du canton a été aggravée par la réforme sur l'imposition des entreprises (RFFA), réforme votée en 2019 car très largement soutenue par le gouvernement, et qui entraîne cette année plusieurs centaines de millions de manque à gagner dans les caisses de l'Etat ;
- que le Conseil d'Etat aurait par ailleurs la possibilité de déposer un projet de loi pour demander une suspension de ladite réforme afin de rétablir les recettes fiscales et ainsi faire face à la difficile situation économique qui s'annonce ;
- que la décision de s'en prendre aux salaires est un non-sens économique en termes de relance, qu'il entraîne une double-peine dans la mesure où le pouvoir d'achat de milliers de familles a déjà été lourdement impacté par le chômage partiel imposé et qu'il sera à nouveau touché par les attaques contre les salaires des fonctionnaires ;
- qu'une sortie solidaire à la crise est nécessaire, et partant que le Conseil d'Etat doit élargir l'assiette fiscale, en particulier en augmentant l'imposition des très hauts revenus ou en suspendant certaines exonérations octroyées aux plus riches à l'image du bouclier fiscal, mesures qu'il s'est toujours refusé à prendre ces dernières années ;
- que Genève, s'il s'agissait d'un pays, serait, en rapport à son produit intérieur brut (PIB), l'un des moins endettés au monde ;
- qu'en conséquence le canton a les moyens d'absorber le choc de la crise, de déployer des mesures financières ciblées, notamment sur le plan des investissements, de nouveaux engagements et d'une augmentation générale des traitements, en particulier dans les secteurs les plus féminisés et qui attendent cette revalorisation depuis des années ;

- qu'à minima le maintien, ou mieux l'amélioration des conditions salariales des fonctionnaires permettra d'assurer une relance et de soutenir ainsi le tissu économique local (petits indépendants, PME) ;
- que le montant total des baisses de salaires approche sur quatre ans le milliard de francs d'économies ;
- qu'en conséquence le gouvernement ne se contente pas de faire payer la crise financière et économique au personnel mais qu'il instrumentalise la crise pour se renflouer suite à la votation sur la CPEG ;
- que les Genevois et Genevoises ont adressé un message clair lors des votations du 29 septembre dernier, estimant qu'il n'est plus admissible que s'étende la précarité alors qu'une petite minorité la plus aisée du canton continue de s'enrichir ;
- que l'augmentation de la part employé à la caisse de retraite de la CPEG impacte le salaire net et fragilise la santé financière de la caisse ;
- que l'adoption par le corps électoral de l'initiative « Zéro pertes » s'inscrit pleinement dans cette perspective et que le maintien sur le plan quantitatif et qualitatif des prestations à la population est désormais un impératif.

L'assemblée du personnel de l'Etat et du secteur subventionné exige :

- **Le retrait** des mesures envisagées par le Conseil d'Etat ainsi que des projets de loi 12 780 et 12 781
- **L'ouverture de négociations** avec les organisations représentatives du personnel
- L'étude sérieuse par le gouvernement des propositions des organisations représentatives afin que puissent être trouvées rapidement les ressources nécessaires en moyens et en personnel afin d'assurer la prise en charge des conséquences hospitalières, éducatives et sociales de la crise sanitaire et sociale
- Que tout le personnel actuellement employé dans l'ensemble des départements de l'Etat et des régies autonomes soit immédiatement stabilisé
- L'arrêt immédiat des réquisitions du personnel en quarantaine telle qu'envisagées par les HUG.

L'assemblée du personnel invite :

- L'ensemble des organisations représentatives du personnel, quel que soit leur secteur, à prioriser les mesures de lutte transversale, en faisant converger toutes les actions déjà arrêtées pour ces prochaines semaines afin de rendre la mobilisation de l'ensemble du personnel la plus visible possible.

L'assemblée générale du personnel souligne :

- Que les postes prévus au PB 2021 sont indispensables pour faire face à la démographie et aux besoins de la population, nonobstant le fait qu'ils s'avéreront insuffisants (ne faisant que stabiliser une partie des postes obtenus au PB2020 et en cours d'année)

A défaut du retrait des projets de loi et d'entrée en négociation véritable, l'assemblée du personnel de l'Etat et du secteur subventionné mandate le Cartel afin qu'il :

- Organise et coordonne **une première demi-journée de grève généralisé le jeudi 15 octobre 2020 dès 15h00 et l'organisation d'une manifestation avec un rdv dès 15h30 à la Place Neuve**
- Dépose **un préavis de grève pour la journée du 29 octobre 2020**, avec la tenue d'une nouvelle assemblée générale et d'une seconde manifestation
- Impulse et coordonne entre ces deux dates toutes actions ciblées visant à médiatiser, élargir et renforcer la mobilisation dans tous les secteurs du secteur public et subventionné
- Tienne le personnel informé de l'évolution de la situation
- Poursuive toutes les actions nécessaires afin de faire valoir ses revendications, notamment en terme de calendrier et de toute forme d'action ciblée.